

<https://maternelle-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article47>



Refondation de l'école de la République : mission de l'école maternelle

- Rubrique cachée - Enseigner à l'école maternelle - L'école maternelle : un cycle unique -

Date de mise en ligne : mercredi 21 août 2013

Copyright © Maternelle 42 - Tous droits réservés

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République redéfinit les missions de l'école maternelle

"La formation dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif.

Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre progressivement de devenir élève. Elle est adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap pour permettre leur scolarisation. Elle tend à prévenir des difficultés scolaires, à dépister les handicaps et à compenser les inégalités.

La mission éducative de l'école maternelle comporte une première approche des outils de base de la connaissance, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société."